

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 165  
N° 70 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 1  
no Titema 2016

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

##### ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

|                                                                                                                                                                                                                                                           |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements. — 1° Publication des demandes d'enregistrement de 8 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française ..... | 5312 |
| 2° Publications des demandes d'enregistrement de 6 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5317 |
| 3° Publications des demandes d'enregistrement de 4 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5321 |
| 4° Publications des demandes d'enregistrement de 3 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5324 |
| 5° Publications des demandes d'enregistrement de 3 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5327 |
| 6° Publications des demandes d'enregistrement de 4 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5330 |
| 7° Publications des demandes d'enregistrement de 3 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française .....                                                                                                                             | 5333 |

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

### ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA RELANCE ECONOMIQUE, DE L'ECONOMIE BLEUE,  
DE LA POLITIQUE NUMERIQUE  
ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

#### PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 8 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

#### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

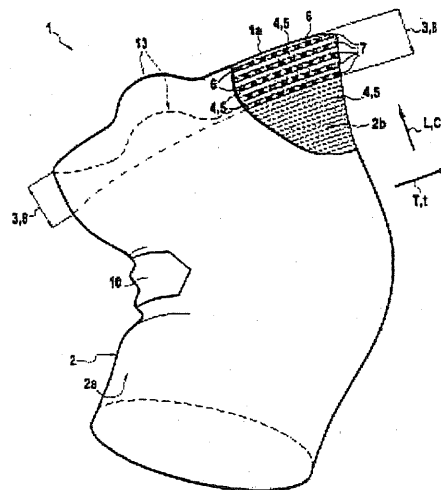
**BOPI n°2016-40 du 07 octobre 2016**

① 3.034.286 – ② (A3) – ③ [15 52683]. – ④ 30 mars 2015. – ⑤ A 01 G 13/02 (2016.01). – ⑥ REVETEMENT POUR PROTEGER LES CULTURES – ⑦ (Inventeurs: LUCHE JEAN-FRANCOIS, CLAUDE; GILLET ROGER). – ⑧ Demandeur: CKOM Société par actions simplifiée, – ⑨ Mandataire: LAVOIX. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne l'utilisation d'un revêtement isolant constitué d'une matière plastique ou d'un textile, pour protéger les cultures et les fleurs, dans laquelle ledit revêtement comprend au moins une découpe traversant entièrement ledit revêtement.

① 3.034.311 – ② (A1) – ③ [15 52765]. – ④ 31 mars 2015. – ⑤ A 61 F 13/08 (2016.01), D 04 B 1/14, 1/26. – ⑥ ORTHESE COMPRESSIVE ET/OU DE SOUTIEN A UNE ARTICULATION COMPRENANT AU MOINS UNE ZONE ADHERENTE A LA PEAU ET/OU A UNE SURFACE DETERMINEE – ⑦ (Inventeurs: DECHELETTE LAURENT; COTTE ALAIN; MARTIN FREDERIC). – ⑧ Demandeur: THUASNE Société par actions simplifiée, – ⑨ Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention a pour objet une orthèse (1) compressive et/ou de soutien à une articulation, éventuellement tubulaire, comprenant un article textile tricoté (2) à mailles cueillies ayant des faces interne (2b) et externe (2a) opposées et comprenant au moins une première région (3) tricotée avec au moins un premier fil de fond maillant (4), au moins un fil adhérent (6), et au moins un fil de trame élastique (5), éventuellement recouvert par au moins un fil de couverture. La face interne (2b) et/ou la face externe (2a) de l'article textile (2) comprend(nent), dans ladite première région (3), au moins une zone adhérente (7) tricotée dans laquelle ledit au moins un fil adhérent (6) est tricoté en sorte de former une zone adhérente (7) apte à adhérer à la peau et/ou à une surface déterminée, ledit au moins un fil adhérent (6) étant un fil d'âme recouvert d'une gaine dans un matériau adhérent.

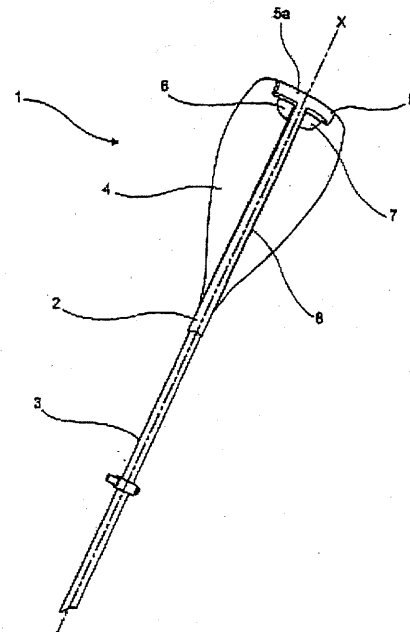


①3.034.344 – ⑫(A1) – ⑪[15 52849]. – ⑫02 avril 2015. – ⑤B 32 B 33/00 (2016.01), B 32 B 5/26, E 04 F 15/16. – ④REVETEMENT ANTI-BRULURE ET ANTI-TACHE – ⑦(Inventeur: LUCHE SEBASTIAN). – ⑦Demandeur: CKOM Société par actions simplifiée, – ⑦Mandataire: LAVOIX. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne un revêtement composite anti-brulure et antitache, comprenant une partie supérieure constituée d'au moins un matériau non combustible, et une partie inférieure constituée d'un matériau absorbant.

①3.034.396 – ⑫(A1) – ⑪[15 52768]. – ⑫31 mars 2015. – ⑤B 63 H 16/04 (2016.01). – ④PAGAIE POUR PLANCHE A RAME. – ⑦(Inventeurs: DELONDE ANTOINE; RIGNELL PATRICK; BARGEOLLE MIKAEL). – ⑦Demandeur: HOLD UP PADDLE SAS Société par actions simplifiée, – ⑦Mandataire: CABINET PATRICE VIDON. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ Pagaie dont au moins une pale 1 comprend un organe de préhension 5 formé dans la portion active 4 de ladite pale 1 au niveau de l'extrémité distale de ladite portion active 4, caractérisée en ce que ledit organe de préhension 5 présente une portion de révolution 5a perpendiculaire à l'axe du manche X de ladite pagaie.



① 3.034.429 – ⑫ (A1) – ② [15 52842] – ③ 02 avril 2015. – ⑤ C 11 B 1/04 (2016.01), C 11 B 1/06, A 23 D 9/04. – ⑥ PROCÉDE DE FABRICATION D'HUILE DE NOIX DE COCO – ⑦ (Inventeur: LAUGEON NICOLAS). – ⑧ Demandeur: TAHITI BIO Société à responsabilité limitée. – ⑨ Mandataire: REGIMBEAU. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne un procédé de fabrication d'huile de noix de coco, son utilisation ainsi que l'huile obtenue par le procédé.

---

① 3.034.436 – ⑫ (A1) – ② [15 52892] – ③ 03 avril 2015. – ⑤ D 06 M 10/04 (2016.01), D 06 M 101/30, A 23 B 4/052. – ⑥ RÉALISATION D'UN TISSU ABSORBANT FUMÉ ET MISE EN ŒUVRE D'UN TEL TISSU DANS UN PROCÉDE DE TRANSFERT DE GOUT FUMÉ VERS UNE SUBSTANCE COMESTIBLE – ⑦ (Inventeurs: PARMENTIER GEORGES; PARMENTIER LAURENT). – ⑧ Demandeurs: PARMENTIER GEORGES; PARMENTIER LAURENT. – ⑨ Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne un procédé de réalisation d'un tissu absorbant fumé, comprenant les étapes de fourniture d'un tissu non tissé en viscose, avec un poids surfacique variant de 25 g/m<sup>2</sup> à 300 g/m<sup>2</sup>; puis d'introduction dudit tissu dans un fumoir comprenant des copeaux ou de la poudre de fumage; et de fumage dudit tissu pendant une durée comprise entre 6 et 24 heures. La présente invention concerne également un tissu absorbant fumé susceptible d'être obtenu par le procédé selon l'invention, ainsi qu'un procédé de transfert d'un gout fumé vers une substance comestible mettant en oeuvre le tissu absorbant fumé selon l'invention.

①3.034.448 – ⑫(A1) – ⑳[15 52863]. – ㉔02 avril 2015. – ⑤E 04 H 12/22 (2016.01), A 01 G 13/00. – ⑤4RETEMENT POUR PROTEGER ET/OU DECO-RER – ㉔(Inventeur: LUCHE JEAN-FRANCOIS, CLAUDE). – ㉔Demandeur: CKOM Société par actions simplifiée. – ㉔Mandataire: LAVOIX. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

㉔ La présente invention a pour objet l'utilisation d'un revêtement concave pour protéger et/ou décorer la base d'un élément fixé sensiblement verticalement au sol, ledit revêtement comprenant une zone centrale et un rebord en saillie disposé tout autour de ladite zone centrale.

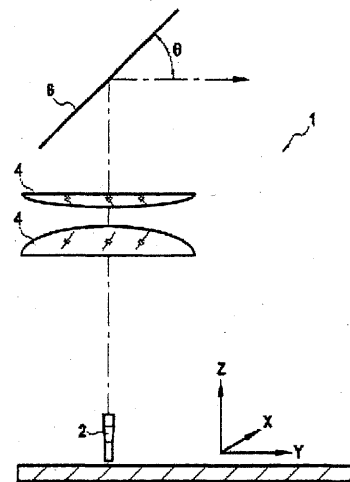
①3.034.527 – ⑫(A1) – ⑳[15 52860]. – ㉔02 avril 2015. – ⑤G 01 S 13/88 (2016.01), G 01 S 13/89, G 01 V 8/00. – ⑤4DISPOSITIF D'IMAGERIE ET PROCEDE D'IMAGERIE CORRESPONDANT – ㉔(Inventeurs: CLEMENCE FLORENT; THOUVENIN NICOLAS; WERQUIN MATTHIEU; JONNIAU SYLVAIN; VELLAS NICOLAS). – ㉔Demandeur: MICROWAVE CHARACTERIZATION CENTER. – ㉔Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

㉔ La présente invention concerne un dispositif d'imagerie (1) comprenant:

- un premier capteur ou ensemble de capteurs hyperfréquences (2), de préférence radiométriques, chaque capteur hyperfréquence (2) étant configuré pour capter des rayonnements électromagnétiques émis ou réfléchis par des corps ou objets situés dans une zone de détection dudit capteur hyperfréquence (2), et
- un moyen réfléchissant (6) configuré pour réfléchir les rayonnements électromagnétiques pouvant être captés par le premier capteur ou ensemble de capteurs hyperfréquences (2).

En particulier, le moyen réfléchissant (6) est monté mobile dans la zone de détection de chaque capteur hyperfréquence (2), de manière à déplacer ladite zone de détection par déplacement du moyen réfléchissant (6).

L'invention concerne également un procédé d'imagerie hyperfréquence correspondant.



## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 6 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

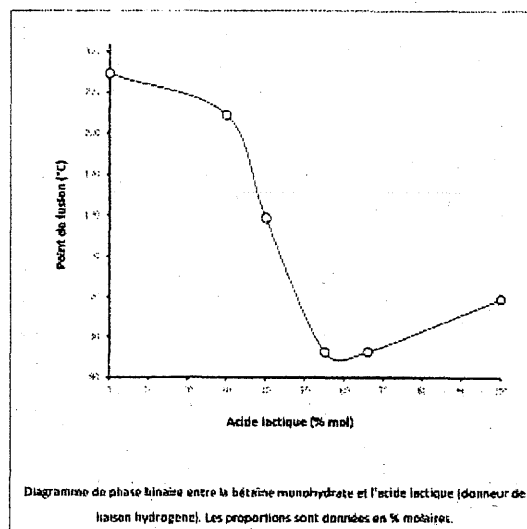
**BOPi n°2016-41 du 14 octobre 2016**

① 3.034.625 – ② (A1) – ③ [15 53092]. – ④ 10 avril 2015. – ⑤ A 23 L 33/00 (2016.01), A 61 K 36/53, 8/97, A 61 P 43/00, A 61 Q 90/00. – ⑥ SOLVANT EUTECTIQUE D'EXTRACTION, PROCÉDE D'EXTRACTION PAR EUTECTIGÈNESE UTILISANT LEDIT SOLVANT, ET EXTRAIT ISSU DUDIT PROCÉDE D'EXTRACTION. – ⑦ (Inventeurs: LAVAUD ALEXIS; LAGUERRE MICKAEL; BIRTIC SIMONA; FABIANO TIXIER ANNE SYLVIE; ROLLER MARC; CHEMAT FARID; BILY ANTOINE CHARLES). – ⑧ Demandeur: NATUREX Société anonyme. – ⑨ Mandataire: CABINET MAREK. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑥ L'invention consiste en solvant eutectique d'extraction de matériel biologique végétal et/ou animal et/ou procaryote constitué d'un mélange limpide, stable et fluide comprenant:

- de la bétaine ou une forme hydratée de la bétaine, et
  - au moins un composé donneur de liaisons hydrogène choisi parmi le groupe des polyols ou des acides organiques, et
  - de l'eau
- mais excluant tout sucre et/ou sel d'amine et/ou anion exogènes

L'invention a également trait à l'utilisation du solvant eutectique d'extraction pour la mise en oeuvre d'un procédé d'extraction de composés biologiques naturels à partir de matériel biologique végétal et/ou animal et/ou procaryote, et de préférence à partir de matériel biologique végétal.



① 3.034.626 – ② (A1) – ③ [15 62033]. – ④ 08 décembre 2015. – ⑤ A 23 L 33/00 (2016.01), A 61 K 36/53, 36/63, 36/736, 36/11, 36/88, 36/23, 8/97, A 61 P 43/00, 29/00, A 61 Q 90/00, 19/08. – ⑥ SOLVANT EUTECTIQUE D'EXTRACTION, PROCÉDE D'EXTRACTION PAR EUTECTIGÈNESE UTILISANT LEDIT SOLVANT, ET EXTRAIT ISSU DUDIT PROCÉDE D'EXTRACTION. – ⑦ (Inventeurs: LAVAUD ALEXIS; LAGUERRE MICHAEL; BIRTIC SIMONA; FABIANO TIXIER ANNE SYLVIE; ROLLER MARC; CHEMAT FARID; BILY ANTOINE CHARLES). – ⑧ Demandeurs: NATUREX Société anonyme; UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE Etablissement public. – ⑨ Mandataire: CABINET MAREK. – ⑩ Priorité: FR, 10 avril 2015, n° 1553092.

○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑥ Solvant eutectique d'extraction de matériel biologique végétal et/ou animal et/ou procaryote caractérisé en ce qu'il est constitué d'un mélange limpide, stable et fluide comprenant:

- de la bétaine ou une forme hydratée de la bétaine, et
  - au moins un composé donneur de liaisons hydrogène choisis parmi le groupe des polyols ou des acides organiques, et
  - de l'eau
- mais excluant tout sucre et/ou sel d'amine et/ou anion exogènes

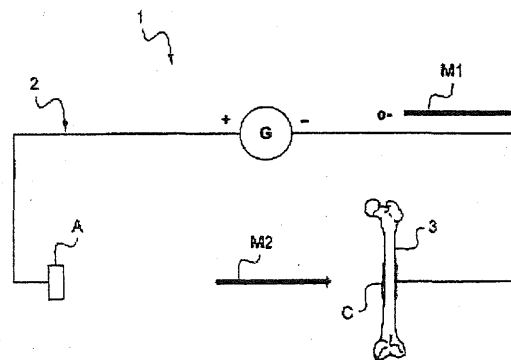


① 3.034.675 – ② (A1) – ③ [15 53204] – ④ 13 avril 2015. – ⑤ A 61 L 15/22 (2016.01), A 61 L 15/42, A 61 F 13/00, A 61 M 1/00. – ⑥ **MATÉRIAU LAMELLAIRE NON TISSÉ POUR SON UTILISATION DANS LA CICA-TRISATION DES PLAIES PAR PRESSION NÉGATIVE** – ⑦ (Inventeurs: PERNOT JEAN-MARC; APERT LAURENT; PASQUINET LAURENT). – ⑧ Demandeur: LABORATOIRES URGO Société anonyme, – ⑨ Mandataire: CABINET PLASSERAUD . – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ La présente invention a pour objet un matériau lamellaire non tissé comprenant un mélange de fibres superabsorbantes bicomposant de type coeur/écorce, ledit coeur étant en polyacrylonitrile et l'écorce étant en polyacrylate, et de fibres non absorbantes thermoliantes, pour son utilisation dans un dispositif de traitement des plaies par pression négative. L'invention a également pour objet, un dispositif de traitement des plaies par pression négative mettant en oeuvre un tel matériau, ledit dispositif étant de préférence un pansement.

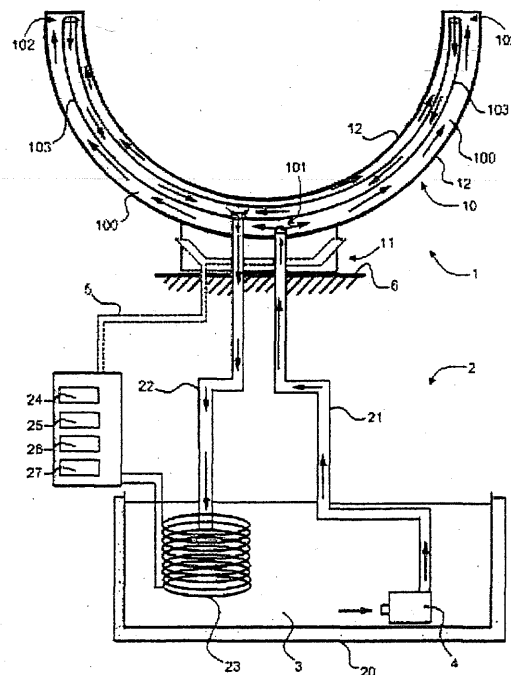
① 3.034.678 – ② (A1) – ③ [15 52970] – ④ 07 avril 2015. – ⑤ A 61 N 1/30 (2016.01), A 61 N 1/05, A 61 K 33/06, A 61 P 19/00. – ⑥ **DISPOSITIF, PROCÉDE ET COMPOSÉ POUR LA RECONSTRUCTION OSSEUSE D'UN VERTEBRE**. – ⑦ (Inventeurs: MICHEL DOMINIQUE; POULETTY PHILIPPE; SCHARR PIERRE-JOSEPH). – ⑧ Demandeur: GEOCORAIL Société par actions simplifiée, – ⑨ Mandataire: CABINET MOUTARD . – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention porte sur un dispositif (1) pour une reconstruction osseuse, comprenant une anode (A), une cathode (C), un circuit électrique (2), auquel sont connectées ladite cathode (C) et ladite anode (A), et, un générateur électrique (G), de préférence un générateur de courant, pour alimenter ce circuit; le dispositif étant prévu pour être implantable dans le corps d'un vertébre. L'invention porte aussi sur un procédé mis en oeuvre dans un tel dispositif et sur un composé utilisable dans un tel procédé.



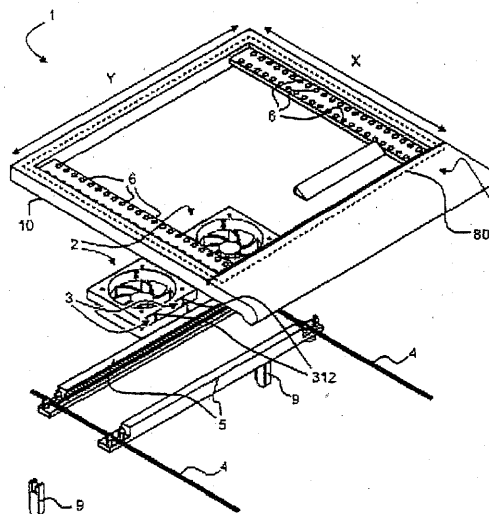
① 3.034.852 – ② (A1) – ③ [15 53135] – ④ 10 avril 2015. – ⑤ F 25 D 31/00 (2016.01), F 25 D 11/00, A 47 F 3/04. – ⑥ **SYSTEME DE GIVRAGE D'UN OBJET DESTINE A PERMETTRE UNE PRESENTATION VISUELLEMENT ATTRACTIVE D'UN PRODUIT, A LE REFROIDIR ET/OU LE MAINTENIR A UNE TEMPERATURE DESIREE** – ⑦ (Inventeur: JACONELLI DIDIER). – ⑧ Demandeur: JACONELLI DIDIER, – ⑨ Mandataire: LEGI LC. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention concerne un système de givrage comportant au moins un objet (1) présentant au moins un corps à givrer (10), caractérisé en ce que le corps à givrer intègre une chambre (100) étanche s'étendant à l'intérieur dudit corps, la chambre présentant au moins une entrée (101) située en bas de la chambre et au moins une sortie de vidange (102) située en haut de la chambre, et en ce que le système comporte un dispositif de réfrigération (2) comprenant un circuit de réfrigération couplé avec l'entrée (101) et la sortie de vidange (102), le dispositif de réfrigération étant destiné à faire circuler un liquide réfrigéré (3) entre l'entrée et la sortie de vidange.



① 3.034.886 – ② (A1) – ③ [15 53134] – ④ 10 avril 2015. – ⑤ G 06 F 1/16 (2016.01), G 06 F 1/32. – ⑥ **DISPOSITIF POUR REFROIDIR AU MOINS UNE ZONE D'UN EQUIPEMENT INFORMATIQUE, COMPORTANT AU MOINS UN VENTILATEUR DESTINE A DIRIGER UN FLUX D'AIR SUR LADITE AU MOINS UNE ZONE** – ⑦ (Inventeur: VIDAL LAURENT). – ⑧ Demandeur: GOUPILPC Société à responsabilité limitée, – ⑨ Mandataire: LEGI LC. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention concerne un dispositif (1) comportant au moins un ventilateur (2) et des moyens d'alimentation électrique du ventilateur, caractérisé en ce qu'il comprend un châssis (10) de positionnement du ou des ventilateurs (2), le châssis (10) présentant des moyens de branchement électrique du ou des ventilateurs et à l'intérieur duquel s'étendent des fils d'alimentation (4) électrique reliés aux moyens de branchement électrique et aux moyens d'alimentation, et en ce que le ou les ventilateurs (2) comprennent des moyens de couplage mécanique (3) aptes à assurer une liaison amovible du ou des ventilateurs sur le châssis, les moyens de couplage mécanique présentant des moyens de connexion électrique destinés à être couplés électriquement aux moyens de branchement électrique du châssis.



## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 4 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

**Nb :** *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

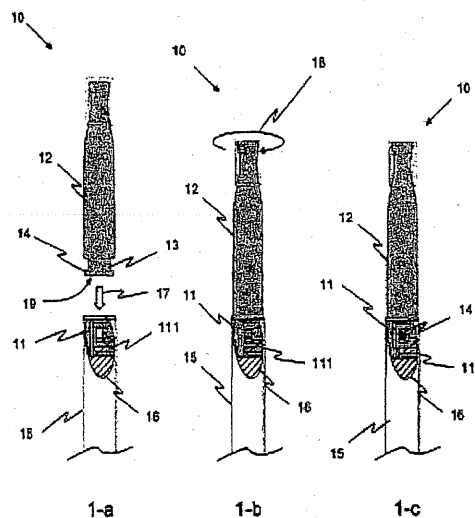
- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

## BOPI n°2016-42 du 21 octobre 2016

① 3.034.962 – ② (A1) – ③ [15 53237] – ④ 14 avril 2015. – ⑤ A 24 F 47/00 (2016.01). – ⑥ DISPOSITIF D'ASSEMBLAGE D'UN ELEMENT DE BATTERIE AVEC L'EMBOUT D'UTILISATION D'UNE CIGARETTE ELECTRONIQUE AUQUEL IL EST ASSOCIE – ⑦ (Inventeur: CAI THIERRY). – ⑧ Demandeur: CAI THIERRY. – ⑨ Mandataire: IPSILON - FERAY LENNE CONSEIL Société à responsabilité limitée. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ L'invention a pour objet un dispositif d'assemblage d'une cigarette électronique (10) comportant un corps (15) renfermant des moyens d'alimentation électrique et un embout d'utilisation (12) dissociable du corps (15) de la cigarette électronique. L'embout comporte au moins un ergot (14) faisant saillie sur la paroi externe de l'extrémité (13) de l'embout (12) destinée à assurer l'assemblage de l'embout (12) au corps (15) de la cigarette, et une bague d'assemblage (11) dans laquelle cette extrémité (13) vient s'insérer, ladite bague (11) étant placée dans le corps (15), à une extrémité de ce dernier, et configurée de façon à constituer l'embase femelle d'un mécanisme d'assemblage à baïonnette dont l'extrémité (13) du conduit (12) forme la partie mâle. La bague (11) comporte des moyens de verrouillage (41, 42) configurés pour maintenir, en l'absence d'action de l'utilisateur, l'ergot (14) dans une position de blocage (23) lorsque l'assemblage de l'embout (12) au corps (13) est effectué.

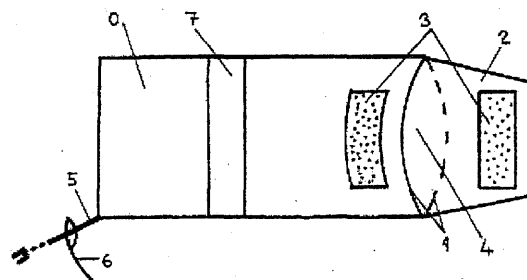


① 3.035.001 – ② (A1) – ③ [15 00812] – ④ 14 avril 2015. – ⑤ A 63 B 47/00 (2016.01), H 05 B 3/06. – ⑥ ETUI SOUPLE CHAUFFANT POUR BALLES DE SQUASH – ⑦ (Inventeur: REY BENOIT CHRISTIAN ALAIN). – ⑧ Demandeur: REY BENOIT CHRISTIAN ALAIN. – ⑨ Mandataire: REY BENOIT. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ Le dispositif présenté offre les caractéristiques d'une housse (0) (1) (2) souple et légère, se branchant sur le secteur (5) pour pouvoir chauffer commodément la ou les balle(s) introduite(s) dans l'étui.

La disposition d'une résistance chauffante insérée entre les parois intérieure (4) et extérieure (0) de la housse, la nature de cette résistance (avec isolation PVC) et la présence d'un thermostat sur son circuit permettent de réaliser ce dispositif destiné à faciliter la préparation des balles avant leur utilisation.

Cet étui, conçu spécifiquement pour les balles de squash, pourra, bien sûr, être utilisé pour chauffer tout objet qui conviendrait selon son matériau constitutif et sa taille.



① 3.035.066 – ② (A1) – ③ [15 00796] – ④ 16 avril 2015. – ⑤ B 63 H 9/06 (2016.01), B 63 H 13/00. – ⑥ VOILIER MONOCOQUE ET VOILIER TRIMARAN SANS MAT A VOILES LATÉRALE – ⑦ (Inventeur: BENATAR MARCOS). – ⑧ Demandeur: BENATAR MARCOS. – ⑨ Mandataire: BENATAR MARCOS. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ L'invention consiste à supprimer les mats verticaux des voiliers monocoques ou multicoques, portant les voiles, par des châssis latéraux (2) portant les voiles (1), fixés de chaque côté de la carène (3) et pouvant avoir un angle avec la carène selon les besoins de la navigation, donné par les moteurs électriques (16) et (17). Les voiles latérales élastiques (1) peuvent être formées par des boudins pneumatiques (4) et (5), à diamètre décroissant vers le centre de la voile, pour la meilleur prise au vent. Les châssis latéraux porte voile (2) portent un petit châssis porte voile (18) commandés par un moteur électrique (19) donnant l'angle nécessaire pour permettre selon le vent, une sortie de voile sans tourbillon.

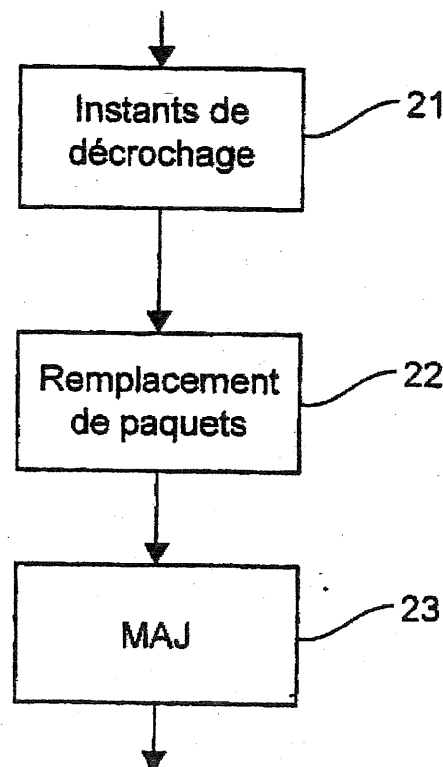
Ces dispositifs permettent aux voiliers monocoques ou multicoques sans mat vertical, mais avec des châssis porte voile latéraux, de naviguer sans risque de chavirage provoqué par des sautes de vent

① 3.035.288 – ② (A1) – ③ [15 53260] – ④ 14 avril 2015. – ⑤ H 04 H 20/10 (2016.01), H 04 N 21/242. – ⑥ PROCÉDE DE REMPLACEMENT D'UN CONTENU PRINCIPAL PAR AU MOINS UN CONTENU SECONDAIRE, EQUIPEMENT DE REMPLACEMENT DE CONTENUS ET PROGRAMME D'ORDINATEUR CORRESPONDANTS – ⑦ (Inventeurs: BARBOTIN YVAN; POULAIN LUDOVIC). – ⑧ Demandeur: ENENSYS TECHNOLOGIES Société anonyme. – ⑨ Mandataire: CABINET PATRICE VIDON. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ L'invention concerne un procédé de remplacement d'un contenu principal par au moins un contenu secondaire. Selon l'invention, un tel procédé met en oeuvre les étapes suivantes:

- détermination (21) d'un instant de décrochage vidéo et d'au moins un instant de décrochage audio ou de sous-titre, à partir d'au moins un paquet de décrochage du flux d'origine,
- remplacement (22), dans le flux d'origine, d'au moins un paquet vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, dudit contenu principal par au moins un paquet vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, dudit contenu secondaire à partir dudit instant de décrochage vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, délivrant un flux modifié,
- mise à jour (23), dans le flux modifié, d'une horloge de référence, de compteurs de continuité de paquets vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, et d'au moins une information temporelle de reconstruction vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, dans le ou les paquets vidéo, respectivement audio ou de sous-titre, de rempla-

cement.



## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 3 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

**Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.**

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

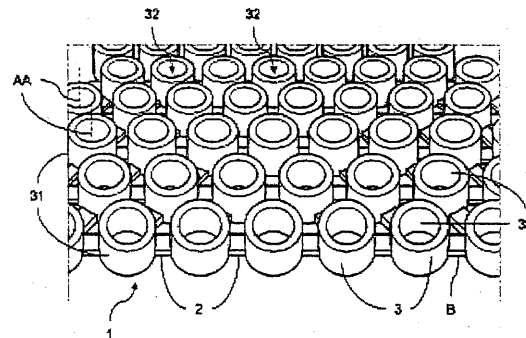
## BOPI n°2016-43 du 28 octobre 2016

①3.035.300 – ②(A1) – ③[15 53734] – ④24 avril 2015. – ⑤A 41 D 13/015 (2016.01), A 41 D 13/05. – ⑥PROTECTION CORPORELLE – ⑦(Inventeur: KARALL GERHARD). – ⑧Demandeur: HG3 S.A.R.L., – ⑨Mandataire: CABINET PLASSERAUD. – ⑩Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ La présente invention concerne une structure d'absorption et/ou de dissipation de chocs mécaniques comprenant:

des connecteurs formant une base aérée présentant une surface de base; des protubérances, chacune des protubérances comprenant un axe central suivant lequel elle s'étend à partir de la base aérée, l'axe central étant normal à la surface de base, deux protubérances voisines étant reliées l'une à l'autre par un connecteur.

Elle concerne aussi un protecteur corporel au moins partiellement réalisé à l'aide de la structure et un vêtement de protection comprenant au moins un tel protecteur.

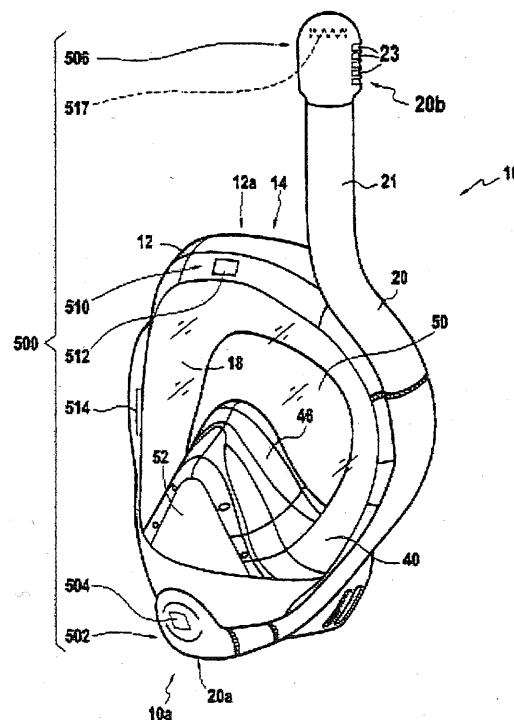


①3.035.374 – ②(A1) – ③[15 53577] – ④21 avril 2015. – ⑤B 63 C 11/16 (2016.01), B 63 C 11/26. – ⑥MASQUE DE PLONGÉE MUNI D'UN DISPOSITIF DE TELECOMMUNICATION – ⑦(Inventeurs: ARMANI STEPHANE; RAVISE ANTOINE; MEILLASSOUX OLIVIA; HEMBERT GREGOIRE). – ⑧Demandeur: DECATHLON Société anonyme, – ⑨Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ⑩Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑪ L'invention porte sur un masque de plongée (10) comportant un cadre (12) muni d'une visière (18); une jupe souple (40) comportant une cloison (46) délimitant une chambre supérieure (50) pour la vision d'une chambre inférieure (52) pour la respiration, la cloison étant agencée pour être en appui au-dessus du nez de l'utilisateur de manière que la bouche et le nez de l'utilisateur se trouvent dans la chambre inférieure, pendant que les yeux de l'utilisateur se trouvent dans la chambre supérieure,

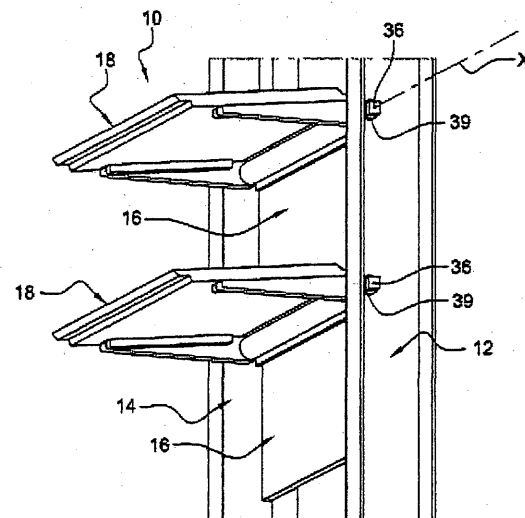
un tube de respiration (20) ayant une extrémité proximale (20a) pour la liaison du tube de respiration au cadre, le tube de respiration comportant au moins un canal (21) relié fluidiquement avec la chambre inférieure.

Le masque de plongée comporte en outre un dispositif de télécommunication (500) qui est monté au moins en partie au tube de respiration (20).



① 3.035.435 – ⑫ (A1) – ⑳ [15 53649]. – ㉔ 23 avril 2015. – ㉕ E 06 B 7/086 (2016.01), E 06 B 7/098, 9/30. – ㉖ **DISPOSITIF PERFECTIONNE FORMANT JALOUSIE** – ㉗ (Inventeur: LOMBARD GREGOIRE). – ㉘ Demandeur: LOGIIC Société à responsabilité limitée, – ㉙ Mandataire: LLR. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

㉚ Ce dispositif formant jalousie comprend au moins des premier (16) et second (18) volets pivotant autour d'un axe commun (X) entre une position de recouvrement des deux volets (16, 18) et une position d'écartement angulaire des volets (16, 18) autour de l'axe commun. De préférence, le premier volet (16) est au moins en partie translucide et le second volet (18) est opaque





## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 3 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

**Nb :** *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

## BOPI n°2016-44 du 04 novembre 2016

①3.035.590 – ②(A1) – ③[15 53920]. – ④30 avril 2015. – ⑤A 61 K 38/00 (2016.01), A 61 K 35/12, 8/64, A 61 Q 19/08, A 61 P 17/00, 35/00, 27/12, 27/02, 9/00, 19/02. – ⑥COMPLEXE PROTEOMELANIQUE BIOASSIMILABLE, PREPARATION ET UTILISATIONS – ⑦(Inventeurs: CARLINI ROSANNA; BLANCHARDIE OLIVIER; VELLA JEAN-SEBASTIEN). – ⑧Demandeur: CARLINI ROSANNA, – ⑨Mandataire: SANTARELLI. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

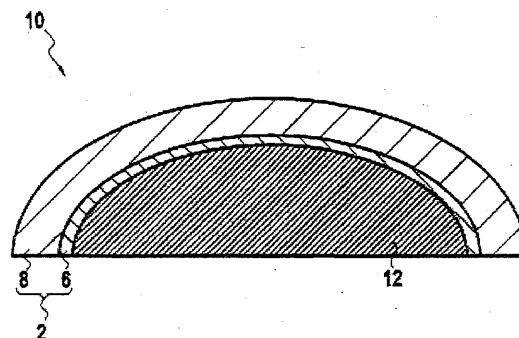
⑤ La présente invention concerne un complexe protéomélanique bioassimilable, avantageusement soluble dans l'eau, comprenant un extrait protéique, avantageusement riche en résidus S-sulfonés et de la mélanine. Le complexe selon, l'invention présente en outre une bonne assimilation ultérieure dans le corps humain. L'invention concerne également un procédé de préparation du complexe protéomélanique bioassimilable selon l'invention, l'utilisation dudit complexe ainsi que des compositions comprenant au moins ledit complexe.

①3.035.614 – ②(A1) – ③[15 53892]. – ④29 avril 2015. – ⑤B 44 C 1/10 (2016.01), B 60 R 13/00, 1/06. – ⑥PROCÉDE DE FABRICATION D'UNE PIÈCE DÉCORATIVE, FILM ET PIÈCE DÉCORATIVE CORRESPONDANTS – ⑦(Inventeurs: DOURDIN ERIK; DOURDIN HUGHES). – ⑧Demandeur: DOURDIN Société anonyme, – ⑨Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE Société civile. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne un procédé de fabrication d'une pièce décorative (10), dans lequel:

- on fournit un substrat (12) ayant une surface de réception non plane;
- on fournit un film décoratif (1) comportant une partie supérieure (2), éventuellement texturée, et une partie inférieure adhésive, la partie supérieure (2) contenant 60% à 80% en poids de polychlorure de vinyle et 20% à 30% en poids d'un matériau plastifiant;
- on chauffe le film décoratif (1) de manière à le rendre déformable;
- on dépose le film décoratif (1) chauffé sur la surface de réception du substrat (12) de manière à ce que le film décoratif (1) chauffé prenne la forme non-plane de la surface de réception.

La présente invention concerne également un film décoratif (1) pour la mise en oeuvre du procédé, et une pièce décorative (10) obtenue par le procédé.



① 3.035.659 – ② (A1) – ③ [15 538 14] – ④ 28 . avril 2015. – ⑤ C 04 B 24/02 (2016.01), C 04 B 24/04, 40/00, B 28 B 7/38, B 01 F 3/08, C 07 C 67/08, 69/52, 69/003. – ⑥ UTILISATION D'UNE COMPOSITION COMPRENANT UN MONO- A TETRA- ALKYLENATE EN C7-C15 DE MONO- A TETRA- (TRIALKANOL EN C3-C6) COMME AUXILIAIRE DE MISE EN OEUVRE DE PRODUITS BITUMINEUX ET/OU DE BETON – ⑦ (Inventeurs: GAURAT Frédéric; JAKUBOWSKI MARC; NICOLAÏ Aurélie; BARSÏ Patrick; MIKHAILENKO Peter; BAURION Manoella; MOULOOUNGUI ZEPHIRIN; VALENTIN ROMAIN; NYAME MENDENDY BOUSSAMBE GILDAS; BERTRON ALEXANDRA; FABRE JEAN-FRANCOIS). – ⑧ Demandeur: LRVISION Société à responsabilité limitée, – ⑨ Mandataire: CABINET PLASSERAUD. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑥ La présente invention concerne l'utilisation d'une composition comprenant un mono- à tétra-alkylénate en C7-C15 de mono- à tétra- (trialkanol en C3-C6) comme auxiliaire de mise en oeuvre de produits bitumineux et/ou de béton.

---

## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 4 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

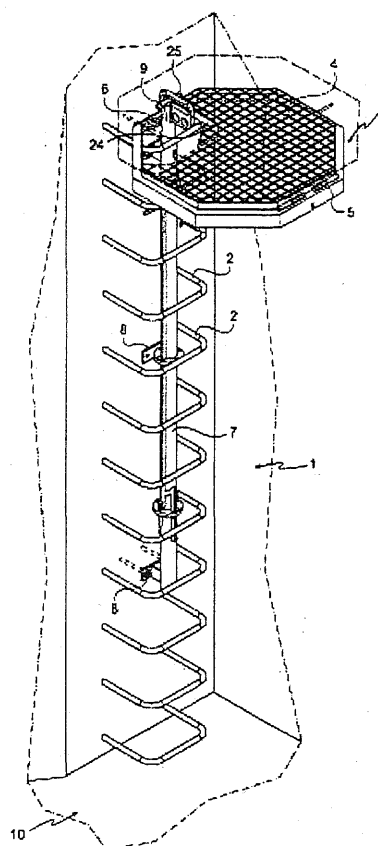
## BOPI n°2016-45 du 11 novembre 2016

①3.035.789 – ⑫(A1) – ⑮[15 54117]. – ⑳07 mai 2015. – ⑤A 61 K 35/16 (2016.01), A 61 P 37/00. – ⑤4 COMPOSITION ENRICHIE EN IMMUNOGLOBULINES POLYCLONALES ANTI-A ET/OU ANTI-B POUR SON UTILISATION DANS LE TRAITEMENT DES MALADIES AUTOIMMUNES OU DES POLYGLOBULIES – ⑦2 (Inventeur: CHTOUROU ABDESSATAR). – ⑦1 Demandeur: LABORATOIRE FRANCAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES Société anonyme, – ⑦4 Mandataire: REGIMBEAU. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 La présente invention concerne une composition fortement enrichie en immunoglobulines polyclonales anti-A et/ou anti-B, comprenant des immunoglobulines humaines polyclonales, caractérisée en ce qu'au moins 80% en poids des immunoglobulines humaines polyclonales présentes dans la composition sont des immunoglobulines humaines polyclonales anti-A ou anti-B, pour son utilisation en tant que médicament, notamment dans le traitement des polyglobulies et/ou des maladies autoimmunes, et en particulier des thrombopénies périphériques autoimmunes.

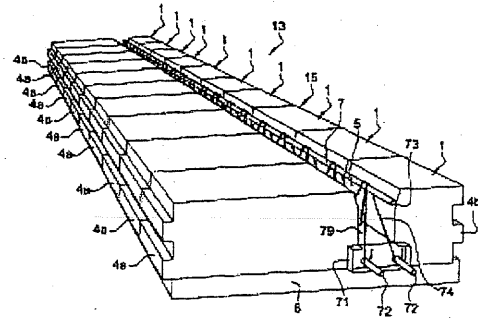
①3.035.888 – ⑫(A1) – ⑮[15 54038]. – ⑳05 mai 2015. – ⑤E 02 D 29/12 (2016.01), E 02 D 29/14, E 06 C 7/18, 9/02. – ⑤4 DISPOSITIF DE SECURITE D'ACCES A UNE GALERIE SOUTERRAINE. – ⑦2 (Inventeurs: MUNOZ JOSE; TAPIA PARDO MIGUEL). – ⑦1 Demandeur: SUPRATEC Société anonyme, – ⑦4 Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 Dispositif de sécurité d'accès à une galerie souterraine comprenant: un puits (1) ayant un orifice d'accès (3) équipé d'un organe de sécurité (4) associé à une serrure (6) et mobile entre une position fermée pour laquelle il obture l'orifice d'accès, et une position ouverte pour laquelle il laisse un passage suffisant pour permettre un accès à la galerie souterraine, des échelons étant fixés le long d'une paroi du puits; un tube support (7) vertical fixé à la paroi de façon adjacente aux échelons; un mât (9) monté de façon télescopique dans le tube support entre une position basse et une position haute et ayant une extrémité supérieure pourvue d'un organe d'accrochage (11) d'un élément anti-chute (15); et un organe de verrouillage (26) du mât par rapport au tube support, cet organe de verrouillage étant disposé en dessous de l'organe de sécurité mobile.



① 3.035.893 – ② (A1) – ③ [15 54159]. – ④ 07 mai 2015. – ⑤ E 04 B 5/16 (2016.01), E 04 B 5/26. – ⑥ **ENSEMBLE DE COFFRAGE POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE COFFRANTE D'UN PLANCHER EN BETON** – ⑦ (Inventeur: RIBEROLLES PATRICE). – ⑧ Demandeur: ISOLTOP Société par actions simplifiée, – ⑨ Mandataire: CABINET ROMAN. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ Ensemble de coffrage pour la réalisation d'une structure coffrante d'un plancher en béton, comportant un élément porteur (7) sur lequel sont agencés un ou plusieurs entrevous (1), ledit entrevous (1) comprenant un corps composé d'une face supérieure et d'une face inférieure reliées entre elles par deux bords latéraux et deux bords transversaux, ledit corps présentant un canal (5) adapté pour recevoir l'élément porteur (7), lequel élément porteur (7) et lesdits entrevous (1) sont assemblés de manière à former un ensemble (13) unitaire prêt à être monté, caractérisé en ce que ledit élément porteur (7) et lesdits entrevous (1) sont réalisés dans des matériaux légers de manière à ce que l'ensemble soit manipulable manuellement par un opérateur, le poids linéique dudit ensemble (13) étant compris entre 3 kg/m et 7 kg/m.



① 3.035.971 – ② (A1) – ③ [15 54122]. – ④ 07 mai 2015. – ⑤ G 01 N 33/531 (2016.01), G 01 N 33/80, 33/96, C 07 K 1/22, 1/34. – ⑥ **COMPOSITION ENRICHIÉ EN IMMUNOGLOBULINES POLYCLONALES ANTI-A ET/OU ANTI-B** – ⑦ (Inventeurs: PAOLANTONACCI PHILIPPE; DE COUPADE CATHERINE; BOYER STEPHANE). – ⑧ Demandeur: LABORATOIRE FRANCAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES Société anonyme, – ⑨ Mandataire: REGIMBEAU. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤ La présente invention concerne une composition fortement enrichie en immunoglobulines polyclonales anti-A et/ou anti-B, comprenant des immunoglobulines humaines polyclonales, caractérisée en ce qu'au moins 80% en poids des immunoglobulines humaines polyclonales présentes dans la composition sont des immunoglobulines humaines polyclonales anti-A et/ou anti-B. Elle concerne également un procédé de préparation d'une telle composition, ainsi que l'utilisation de la composition pour la préparation d'un témoin positif utile dans une méthode de dosage de l'activité anti-A et/ou anti-B d'un concentré d'immunoglobulines humaines normales, et l'utilisation de la composition pour la détermination du groupe sanguin d'un sujet.

## PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 3 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

*En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.*

*Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.*

*Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :*

*Nb : Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

### CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI\* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

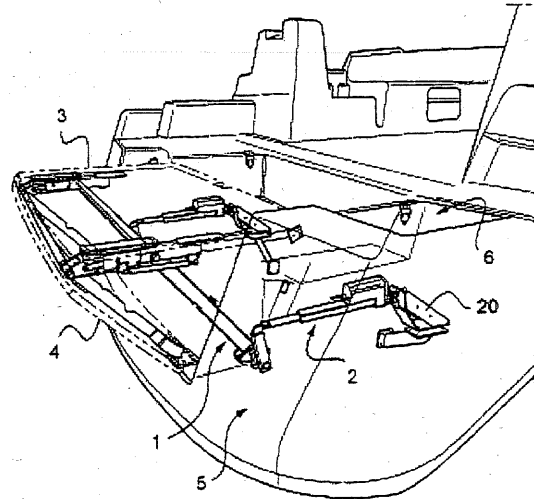
- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).  
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.  
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

## BOPI n°2016-46 du 18 novembre 2016

①3.036.090 – ⑫(A1) – ⑰[15 54347] – ⑳13 mai 2015. – ⑤1B 63 B 29/00 (2016.01). – ⑥4PLAGE DE BAIN ESCAMOTABLE POUR BATEAUX. – ⑦②(Inventeurs: STROMBERG ERIK; GAVERIEAU JULIEN). – ⑦①Demandeur: SPBI Société anonyme. – ⑦④Mandataire: GEVERS & ORES Société anonyme. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

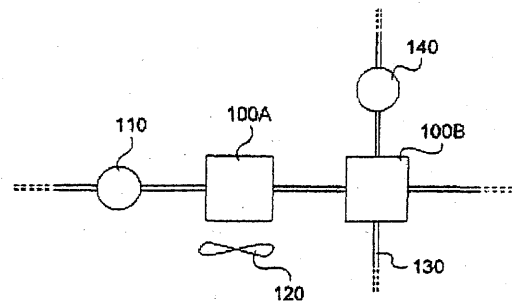
⑤7 Plage de bain escamotable comprenant un premier panneau (3) fixé sur un mécanisme articulé pour déplacer ledit premier panneau entre une première position dans laquelle il constitue une partie du cockpit arrière (6) et une deuxième position dans laquelle il forme une plage de bain située à un niveau inférieur à celui du cockpit arrière, ledit mécanisme comportant deux portiques (1) sensiblement identiques et parallèles, ces portiques étant déformables et supportant ledit premier panneau (3).



①3.036.179 – ⑫(A1) – ⑰[15 54271] – ⑳12 mai 2015. – ⑤1F 28 F 3/08 (2016.01). – ⑥4ECHANGEUR THERMIQUE MOULE EN DEUX PARTIES ET PROCÉDE DE FABRICATION D'UN TEL ECHANGEUR – ⑦②(Inventeur: BOISDON OLIVIER). – ⑦①Demandeur: TMW Société anonyme. – ⑦④Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 Echangeur thermique comprenant au moins un corps creux, réalisé en matériau thermoplastique, qui délimite une cavité interne pourvue d'une entrée et d'une sortie d'un premier fluide et qui a une surface externe pourvue de portions d'échange thermique avec un deuxième fluide. Le corps creux comprend deux demi-corps moulés indépendamment l'un de l'autre et fixés l'un à l'autre pour avoir des surfaces en regard formant entre elles la cavité interne.

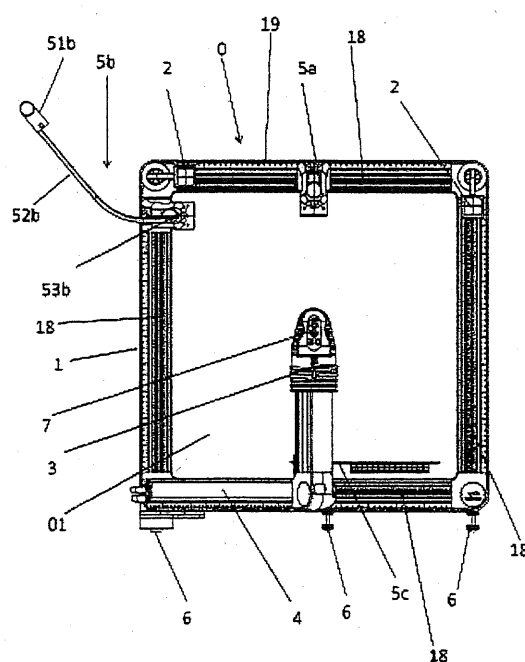
Procédé de fabrication d'un tel échangeur.





① 3.036.183 – ⑫ (A1) – ⑮ [15 54298]. – ⑮ 13 mai 2015. – ⑮ G 01 D 11/30 (2016.01), F 24 D 19/10. – ⑮ SYSTÈME D'OBSERVATION D'EXPERIENCES MECANQUES ET PROCÉDE D'UTILISATION DU SYSTÈME – ⑮ (Inventeurs: BAHNA ZAHED; GARCIA MAXIME). – ⑮ Demandeur: SCIENCEETHIC Société à responsabilité limitée, – ⑮ Mandataire: CABINET YVES DEBAY. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑮ L'invention concerne un système pliable d'observation d'expériences mécaniques caractérisé en ce qu'il comprend au moins un cadre support (0), un moyen (3) d'acquisition vidéo fixé au cadre support (0) par l'intermédiaire d'un bras (4) pliable, au moins une mire (2) fixée au cadre support (0), le plan de la mire (2) étant compris dans le plan focal du moyen (3) d'acquisition vidéo, au moins un premier accessoire fixé de façon amovible au cadre support (0) par un moyen (25) de fixation, le premier accessoire comprenant un actionneur, au moins une interface homme-machine contrôlant au moins le ou les accessoires et le moyen d'acquisition. L'invention concerne également le procédé d'utilisation du système.



Vient de paraître

## **LA CHARTE DE L' EDUCATION**

*(JOPF n° 45 NS du 25 juillet 2016)*

**Prix : 819 F CFP TTC**

Vient de paraître

## **LE CODE DES DOUANES**

*(JOPF n° 47 NS du 1er août 2016)*

**Prix : 651 F CFP TTC**

Vient de paraître

POLYNÉSIE FRANÇAISE



# **CODE DES IMPÔTS**

*(A jour au 1er janvier 2016)*

Vice-présidence, ministère du budget, des finances et des énergies

Direction des impôts et des contributions publiques

11, rue du Commandant-Destremau, BP 80 - 98713 Papeete — Tel : 40.46.13.67 — Fax : 40.46.13.00 — Email : [directiondesimpots@dcp.gov.pf](mailto:directiondesimpots@dcp.gov.pf) — [www.impot-polynesie.gov.pf](http://www.impot-polynesie.gov.pf)

Prix : 4 778 F CFP TTC